

Les signaux de la voie navigable

Obligation

 S'arrêter dans certaines conditions
 Vitesse limitée à 6 km/h
 Emettre un signal sonore
 Observer une vigilance particulière
 Se diriger vers le côté du chenal indiqué
 Tenir le côté du chenal Bâbord/Tribord
 Croiser le chenal vers Bâbord/Tribord
 Direction obligatoire

Interdiction

 Interdit de stationner
 Amarrage interdit
 Mouillage interdit
 Interdit de virer
 Interdiction de créer des remous
 Dépassement interdit
 ID-entre convois
 Interdit de croiser et de dépasser
 Interdit d'entrer dans voie affluente
 Interdit de passer sauf menues embarcations non motorisées
 Préparez-vous à vous mettre en route

Restriction

 Profondeur limitée
 Hauteur limitée
 Largeur limitée
 Chenal à 50 m
 Restrictions imposées

Recommandation

 Se tenir dans l'espace indiqué
 Se diriger dans ce sens
 Se diriger du feu fixe au feu rythmé

Activité nautique

Interdiction / Autorisation

 Embarcations sport et plaisance
 Bateaux motorisés
 Bateaux ni voiles ni moteur

 Planche à voile
 Ski nautique
 Navires à voiles

 Baignade
 Véhicules nautiques à moteur
 Bassin de vitesse

Indication

 Aire de virage
 Câble électrique
 Barrage
 Bac
 Rencontre de voies affluentes
 Rencontre voie prioritaire
 Stationnement autorisé
 Ancrage autorisé
 Amarrage autorisé
 Fin d'interdiction
 Autorisation de passer
 Interdite
 Avec précaution
 Entrée port

Ponts

 Interdiction de passer
 Interdiction de passer hors de l'espace indiqué
 Passer (pas de trafic en sens inverse)
 Passer (dans les deux sens)



Livret d'accueil et de Sécurité



Le Club



Que vous soyez nouveau ou ancien au club, que vous pratiquiez la voile ou l'aviron, nous sommes heureux de vous accueillir parmi ses membres.

Ce petit livret vous est tous destiné pour apprendre ou réviser des consignes de bases et quelques notions de sécurité pour vous permettre de naviguer sur le plan d'eau du club ou ailleurs.

La lecture du livret ne doit pas vous effrayer, il faut naviguer avec prudence en respectant quelques règles que les anciens membres connaissent.

L'important est de rester attentif à l'environnement.

« Plaisance ne rime pas avec insouciance »

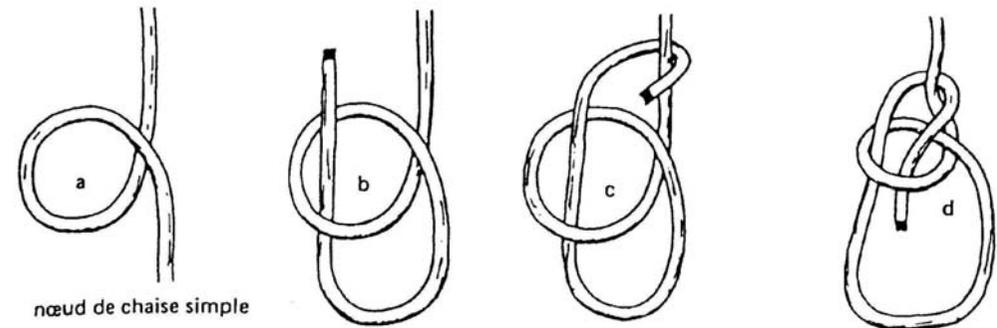
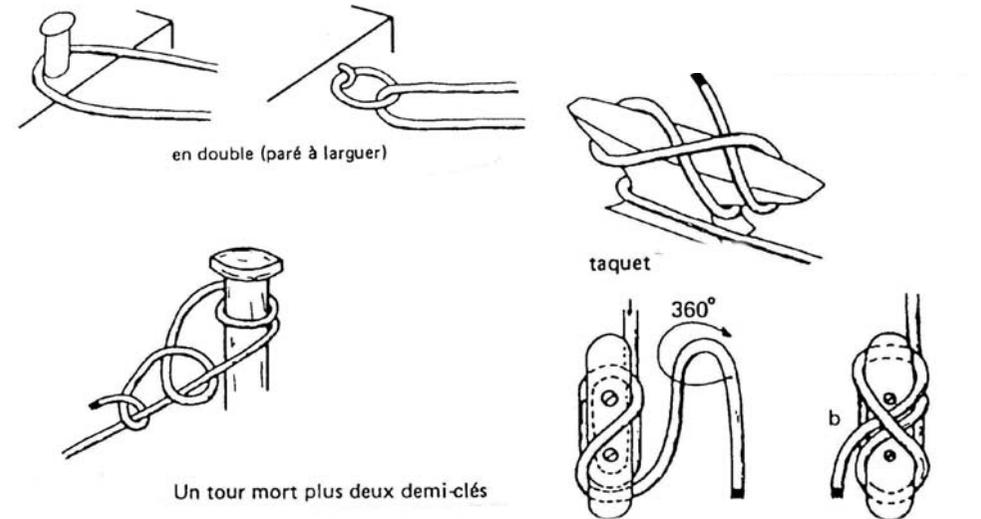
Bonne lecture et à bientôt sur l'eau



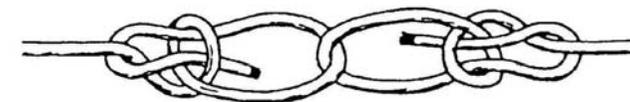
Matelotage

C'est l'art d'utiliser les nœuds et les cordages.

Sachez amarrer votre bateau, en prendre un autre en remorque, assembler deux cordages



nœud de chaise simple



Assembler deux cordages

Le Club est-il responsable en cas d'accident de l'un de ses adhérents en dehors des heures d'ouverture et de surveillance du Club ?

C'est effectivement une question récurrente à laquelle il n'est pas évident de fournir des réponses très affirmatives.

Le club est tenu à l'égard de ses membres d'une obligation générale de sécurité (de nature contractuelle).

Bien évidemment, le club ne peut assurer cette obligation pendant ses heures de fermeture, heures pendant lesquelles l'adhérent peut néanmoins utiliser le plan d'eau, ce qui s'apparenterait à de la pratique libre.

On pourrait donc penser que le membre serait pleinement responsable de son activité.

Néanmoins, plusieurs précautions s'imposent:

- la première est que le club doit pouvoir prouver que son adhérent savait pertinemment qu'il pratiquait à une heure où le club était fermé, et donc que cette pratique relevait de sa propre responsabilité. Hormis le fait d'afficher les horaires d'ouverture, il est bon d'en informer les membres lors de la prise de leur cotisation, et de leur préciser que pendant ces heures de pratique libre, cela relève de leur propre responsabilité.

- il serait également prudent de leur donner les recommandations utiles pour la pratique libre (numéros de téléphone des secours, liste du matériel de sécurité à bord etc...)

- en tout état de cause, il est bon de s'inspirer des dispositions de l'arrêté de 1998 et d'informer les pratiquants des risques éventuels afin qu'ils savent comment les anticiper.

Encore une fois, le club devra pouvoir démontrer qu'il a pris toutes les précautions pour avertir l'adhérent qu'il naviguait sans surveillance et qu'il lui a apporté le maximum de conseils pour pouvoir pratiquer en toute sécurité.

Club Nautique d'Ablon sur Seine

41 quai de la Baronnie

94480 Ablon sur seine

Tél. 01 49 61 17 82

Accès:

au bout de l'impasse Sully



Site : [http://](http://cn.ablon.free.fr)

cn.ablon.free.fr

Mail : cn.ablon@free.fr

Président:	Christian Nain	c.nain@laposte.net
Trésorier:	Jacques Fallais	jacq77310@hotmail.fr
Secrétaire	Matthieu Bertheuil	matthieu.bertheuil@voila.fr

Heures d'ouverture du club

Aviron : Le dimanche matin de 10h à 12h30

Voile : le dimanche après midi (le samedi après midi voir forum)

N° d'Urgence

18 Sapeurs Pompiers (Pour les premiers secours à partir d'un poste fixe ou d'un portable)

112 Numéro d'urgence européen

Aide à la navigation :

Pour obtenir des outils d'aide à la navigation en eau douce (carte interactive du réseau, météo, annuaire fluvial, avis à la batellerie), rendez-vous dans la rubrique capitainerie du site de Voies navigables de France. www.vnf.fr

La météo :

Météo-France www.meteo.fr

Voile :

Fédération française de voile www.ffvoile.org

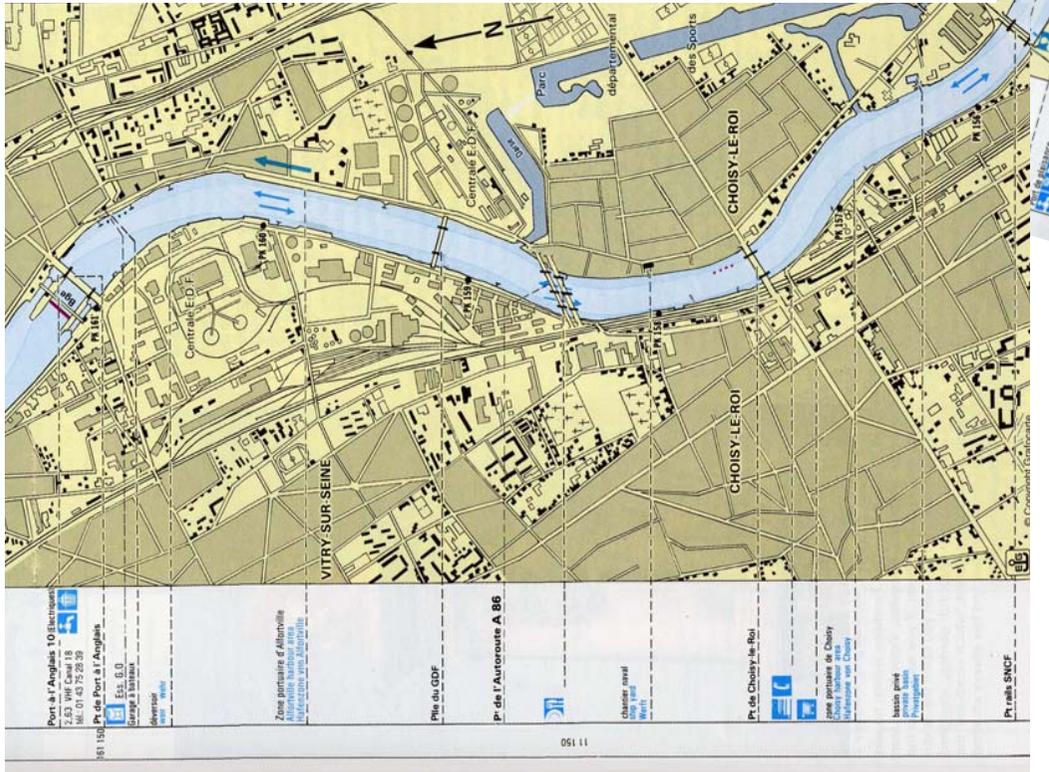
Aviron :

Fédération française des sociétés d'aviron www.avironfrance.asso.fr

Le plan d'eau

Le Club Nautique d'Ablon a une convention d'utilisation (signée avec Voies navigable de France) pour l'utilisation du plan d'eau se situant entre le PK 150,200 (point kilométrique) et le PK 152,400

Il est possible de naviguer vers l'aval jusqu'au barrage de Port à l'anglais soit un plan d'eau de 10 km de long sur environ 170 m de large



Réglementation Aviron

La pratique de l'aviron est réglementée et est définie dans le règlement intérieur de la Fédération française des sociétés d'aviron

Annexe 5.1

Règlement relatif à la sécurité - pratique en eaux intérieures
Ports et chenaux maritimes

Texte consultable au club

Réglementation Voile

La pratique de la voile est réglementée

Règles de barre et de route
(extrait du Règlement pour prévenir les abordages en mer
- partie B

Texte consultable au club

Consignes de sécurité

Règles de navigation

En général, on navigue rive droite en descendant, rive gauche en montant.
En cas de croisement, on tient sa droite.
En cas de risque de collision entre deux rameurs, on respecte la priorité à droite.

La navigation marchande ou commerciale a priorité absolue sur la plaisance, veillez à respecter scrupuleusement cette règle.

Les voiliers ont priorité sur les bateaux d'avirons et les embarcations à moteur de loisirs et de sport (y compris voilier naviguant au moteur et jet ski).
Les bateaux d'aviron ont priorité sur les embarcations à moteur de loisirs et de sport (y compris voilier naviguant au moteur et jet ski).

Péniches et écluses

Attention, danger. Les péniches vont vites ; elles ont une mauvaise visibilité et provoquent d'importantes vagues de sillages. A choisir, mieux vaut prendre ces vagues de face que de côté.

Regardez l'écluse: un ou deux feux verts: l'accès est libre et une péniche venant de l'aval peut rentrer; un feu rouge ou un rouge et un vert, l'accès est interdit car une péniche venant de l'amont va bien sortir.

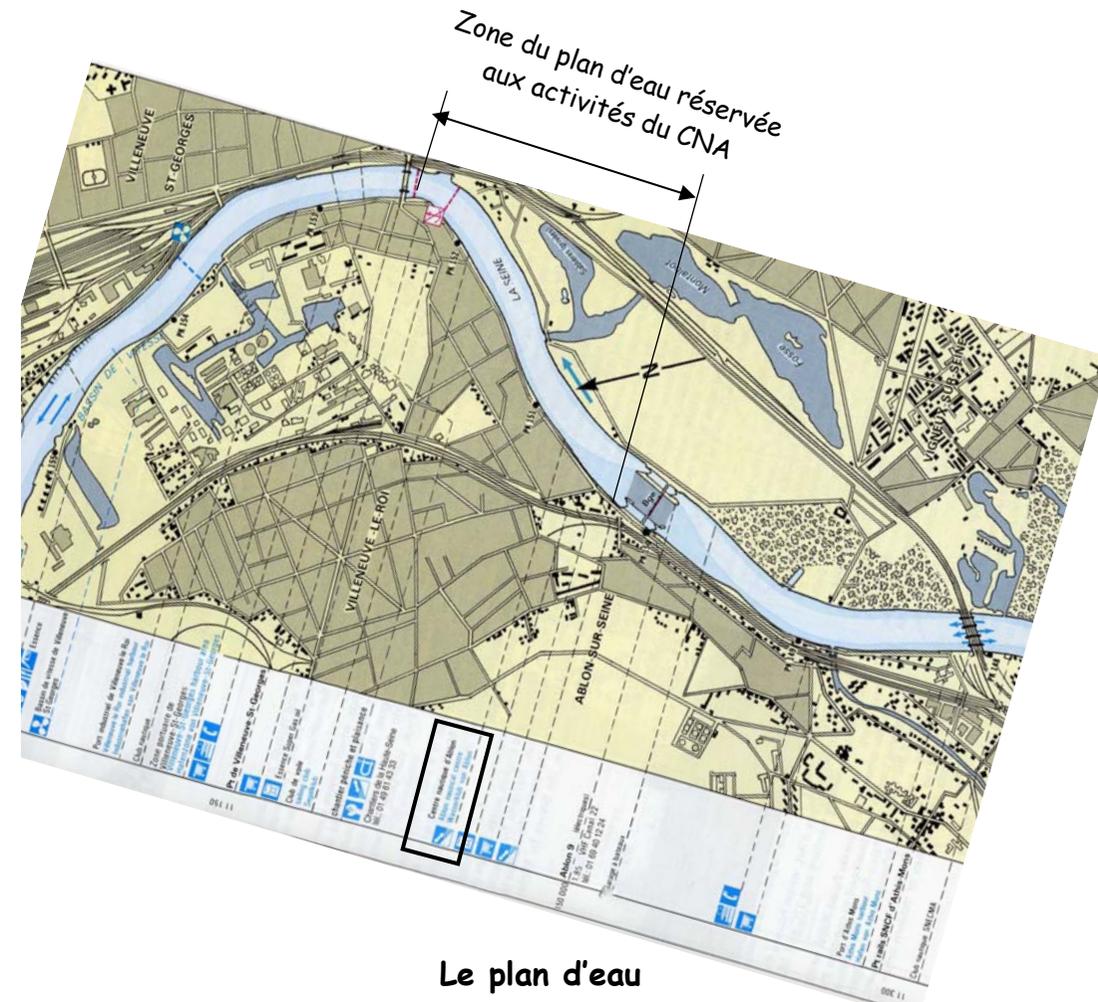
Vous serez parfois surpris de la vitesse à laquelle les péniches entrent et sortent des écluses. ça leur est nécessaire pour rester manoeuvrant en cas de vent ou de courant.
Leur trajectoire d'entrée et de sortie est sinueuse en raison du peu de profondeur au niveau du quai rive droite.

L'écluse rive gauche ne fonctionne qu'exceptionnellement.

Conduite à tenir en cas de ...

- ◆ Perte d'un aviron : signaler, tenter de rejoindre en pagayant
Signal de détresse : lever et baisser les deux bras simultanément
- ◆ Voie d'eau : signaler, tenter de rejoindre la rive
- ◆ Chavirage : signaler, s'accrocher à son bateau, le retourner, récupérer le matériel
Ne pas abandonner son bateau s'il flotte, ça vous aide et il est plus visible que vous
- ◆ Blessure légère : pharmacie dans le bureau
- ◆ Blessure grave , hypothermie : alerter les secours par téléphone (poste fixe dans le bureau aviron (N° d'urgence en début de livret)

Les navigateurs ont un **devoir de vigilance et d'assistance** à l'égard des autres usagers
Les navigateurs ont un **devoir de respect de l'environnement** (la Seine va mieux, continuons



Le plan d'eau

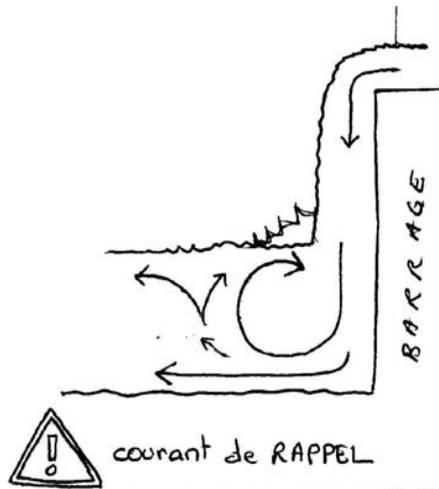


Aval du ponton
Vers Villeneuve St Georges



Amont du ponton
Vers barrage d'Ablon

Consignes de sécurité



Mettez-vous au courant
Nous naviguons sur un plan d'eau vivant, parcouru de courants qu'il vous faut connaître.
Les chutes d'eau verticales (barrage d'Ablon par exemple) génèrent des courants de rappels très dangereux car ils ramènent toujours les corps flottants sous la chute. Allez donc voir sur la passerelle en temps de crue, ça fait peur !
Conclusion: je ne m'approche pas du barrage ! Il paraît qu'il faut tenter de plonger au fond pour s'en sortir ...

Près des chutes ou des endroits resserrés (ponts), les veines d'eau principales génèrent des contre-courants qui peuvent entraîner votre bateau. Près du bord on peut aussi trouver des contre-courants, ou simplement un courant moins fort qu'au milieu du fleuve.

Conclusion:

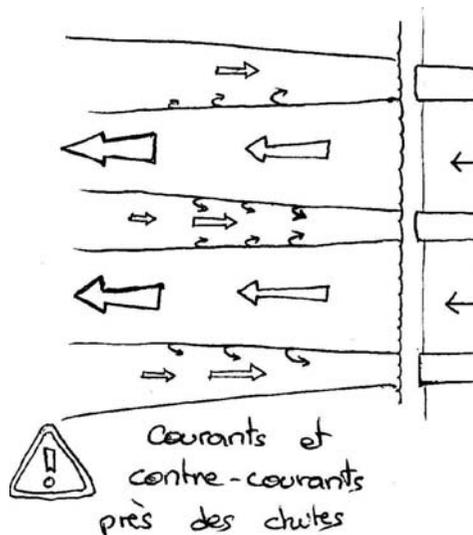
je ne m'approche pas du barrage et je surveille ma position par rapport à la rive, même si je ne rame pas.

Loin du barrage, les courants non dangereux peuvent être utilisés ou tout au moins pris en compte.

En période normale (hors crues et étiages), le courant de la Seine, sur notre plan d'eau est d'environ 5 km/h. Vers l'aval, cette vitesse s'ajoute à celle de votre bateau ; vers l'amont, c'est le contraire !

Attention : en période de crue (hautes eaux d'hiver ou de printemps), le courant est beaucoup plus fort et charrie souvent branches et troncs d'arbres.

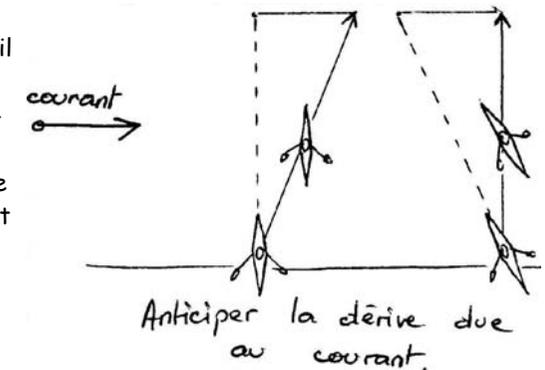
Conclusion: la remontée sera toujours plus longue - donc plus fatigante - que la descente... J'anticipe : je descends pendant 20 min puis je remonte pendant 1 h.



Consignes de sécurité

A la remontée ou à la descente, le courant influe seulement sur la vitesse. S'il vient de côté, le courant me fait aussi dévier de ma trajectoire, c'est la dérive.

Conclusion : pour traverser le fleuve, je dois anticiper la dérive et viser un point un peu plus en amont.



Le Rameur

Partez sur l'eau en bonne santé, sans contre-indications médicales, dans un état de fatigue et de sobriété compatibles avec l'effort physique et la vigilance attendue. Partez avec un équipement personnel adaptés aux conditions météo (pluie, froid). Porter un gilet de sauvetage n'est jamais ridicule, d'autant moins s'il n'y a pas de bateau de sécurité ou si les conditions sont médiocres. Il en existe de plus seyants que ceux du club ! Une boisson et une barre énergétique peuvent être utiles.

La météo

Regardez le fleuve (vitesse du courant, présence de troncs ou de branches lors des crues. Regardez le ciel : coupe-vent, coupe pluie, bonnets et pulls sont parfois nécessaires.

Redoublez de vigilance quand la visibilité baisse (pluie, brouillard).

Le matériel

Il doit être complet et en bon état: cale-pieds, portants, dames de nage, avirons (état des pales et poignées) , le bateau doit être équipé d'un bout d'amarrage et de remorquage ; vérifiez la présence et le serrage du nable. Réglez votre bateau à terre ou au ponton. Remplissez le registre de sortie (au départ et à l'arrivée) ; notez les observations éventuelles.

Les membres du club sont responsables collectivement du matériel et de son entretien.